



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 11 JUILLET 2023

### Délibération n° 2023-095

L'an deux mille vingt-trois le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/07/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

#### Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

##### Aire de jeux rue du Logis

Considérant la vente partielle de la parcelle communale AI 102, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le déplacement de l'aire de jeux implantée dessus et ce, pour la fin de l'année en cours.

Le Conseil Municipal DECIDE par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- De transférer l'aire de jeux sur la parcelle AI 17 ou celle cadastrée AI 18. Elles sont toutes deux propriétés communales.
- Dit que l'emplacement semble idéal car peu éloigné de l'initial, à proximité de la future Maison des Assistantes Maternelles et de l'école communale.

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

11.07.2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230711-2023-095  
Reçu le 13.07.2023.